

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022**

DEL-2022-170

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE « TRES HAUT DEBIT » AUX CHARGES DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE ET AU REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE (RTGE/PCRS)

Exposé du Président,

Le budget 2022 du Budget Principal et du Budget Annexe Très Haut Débit, approuvés le 31 mars 2022, comptent une participation du premier vers le second au titre des charges du Plan de Corps de Rue Simplifié et au Référentiel Très Grande Echelle (RTGE/PCRS), initialement intégralement imputées sur le Budget Principal.

Cette participation, qui s'élève à 500.000 € pour l'exercice 2022, doit être formalisée par une délibération.

Il est rappelé que le SYANE est Autorité Publique Locale Compétente (APLC) du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de la Haute-Savoie. Le Syndicat en porte le budget, et est responsable du service et de sa gouvernance. Le SYANE mène ce projet en partenariat avec la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD).

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan topographique de haute-précision représentant les éléments de rues, et permettant aux gestionnaires de réseaux de positionner leurs réseaux de façon précise.

Le Référentiel Très Grande Echelle (RTGE) est constitué d'éléments géoréférencés complémentaires au PCRS pour des usages allant au-delà du seul cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux. Il vise à fournir aux collectivités, en complément du PCRS, les données géoréférencées dont elles ont besoin pour la bonne gestion de leurs services publics.

A ce titre, la participation du Budget Annexe « Très Haut Débit » du SYANE est fondée.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le versement d'une participation de 500.000 €, inscrite dans leurs budgets respectifs 2022, du Budget Annexe « Très Haut Débit » vers le Budget Principal du SYANE, au titre du Plan de Corps de Rue Simplifié et au Référentiel Très Grande Echelle (RTGE/PCRS), pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


SYANE
ENERGIES A N. MÉRIGUE